

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: Les nouveaux examens pédagogiques des recrues
Autor: Baumgartner, Ed.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

Les nouveaux examens pédagogiques des recrues

Est-il utile de faire subir un examen pédagogique à toutes les recrues de l'armée suisse ? La question, très controversée pendant une vingtaine d'années, semble résolue par l'affirmative, puisque les Chambres fédérales ont décidé d'introduire de pareilles épreuves à titre définitif dès 1941. Il est vrai que cette décision n'a pas été prise sans opposition. Certains députés ont fait valoir des arguments plus ou moins fondés contre les examens. Mais la grande majorité a reconnu leur valeur incontestable, ne serait-ce qu'au point de vue de la défense spirituelle de notre pays, plus actuelle aujourd'hui que jamais.

Relevons toutefois que le crédit nécessaire pour les examens doit être voté chaque année avec le budget de la Confédération. C'est dire que leur maintien ou leur suppression dépend non seulement de considérations philosophiques ou pédagogiques, mais aussi de raisons budgétaires. Puissent-ils en tout cas ne pas être suspendus avant d'avoir donné ce qu'on attend d'eux, et en particulier un sérieux coup de fouet à l'enseignement officiel, qui parfois en a besoin, reconnaissions-le. Les examens n'ont pas seulement pour but de « prendre la température » de l'école et de constater les lacunes qui existent dans l'instruction et l'éducation de notre jeunesse. Ils veulent avant tout, quoique d'une manière indirecte, apporter leur contribution à l'enseignement, en exerçant une influence vivifiante sur le corps enseignant et sur les élèves.

Après quelques tâtonnements, inévitables au début, la nouvelle méthode d'examen peut être considérée comme momentanément

stabilisée. Les épreuves se déroulent partout conformément au programme et aux directives du Département militaire fédéral. Il est incontestable que l'influence recherchée se fait déjà plus ou moins sentir dans divers milieux. Des voix s'élèvent pour demander une adaptation, voire une refonte totale des programmes et des méthodes d'enseignement. Des motions sur l'école ont été déposées dans certains de nos parlements cantonaux. D'éminents pédagogues développent leurs idées dans des brochures largement répandues dans le public. La presse quotidienne elle-même discute la question depuis deux ou trois ans.

Certes, nous n'avons pas la naïveté de croire que toute cette agitation est la conséquence directe des nouveaux examens pédagogiques des recrues. Mais il est certain que ceux-ci ont contribué à soulever nombre de problèmes. Toutes sortes de constatations, plutôt décevantes quant aux résultats pratiques de l'enseignement, ont été faites. Et l'expérience n'est pas achevée ; souhaitons qu'elle se poursuive, dans l'intérêt supérieur du pays.

Les anciens examens.

Avant de parler des examens actuels, il conviendrait de dire quelques mots des épreuves pédagogiques d'autrefois, telles qu'elles ont existé jusqu'en 1914. La place nous fait défaut pour les étudier dans tous leurs détails. Nous nous bornerons donc aux faits essentiels. Ceux que la question intéresse spécialement ne sauront mieux faire que de lire l'excellente étude de M. Pierre Bovet, directeur de l'Institut Rousseau, parue en 1935 dans la Collection d'actualités pédagogiques sous le titre : « Les examens de recrues de l'armée suisse, 1854-1913 » (Delachaux et Niestlé S. A., Neuchâtel). Ce travail fouillé et consciencieux a été pour nous une précieuse source de documentation. Nous avons également puisé de nombreux renseignements dans la riche collection de l'*Educateur*. Ce périodique a publié à diverses reprises d'intéressantes séries d'articles sur la question qui nous occupe.

Les examens pédagogiques des recrues seront bientôt centenaires. C'est en effet en 1854 que des recrues durent pour la première fois témoigner de leurs connaissances au point de vue pédagogique. A cette époque déjà lointaine, l'instruction n'était pas encore répandue comme elle l'est aujourd'hui. On comptait de nombreux illettrés dans tous nos cantons. Des citoyens éminents — on n'était qu'à quelques années des événements de 1848 — étaient désireux de donner une sérieuse impulsion à l'école primaire. Ce fut un colonel soleurois, commandant d'une

école de recrues, qui prit l'initiative d'organiser les premiers examens à Soleure. Les résultats de ces épreuves furent longuement commentés par toute la presse suisse ; et bientôt la plupart des cantons instituèrent des examens analogues. Neuchâtel, Bâle-Ville et Uri furent les seuls, jusqu'en 1875, à ne pas se soucier du savoir de leurs recrues. Il va sans dire que les milieux pédagogiques, que la question touchait de très près, s'intéressèrent vivement à ces examens. La Société suisse d'utilité publique en fit l'objet de discussions à l'occasion de plusieurs séances annuelles. Des cours du soir furent créés pour préparer les jeunes gens aux examens. Dans certaines écoles de recrues, on obligea les soldats dont les résultats avaient été insuffisants à suivre des cours en caserne. Le but qu'on s'était fixé en organisant des examens de recrues fut certainement atteint en partie.

En 1875 commence une nouvelle ère. L'année précédente, lors de la révision de la Constitution fédérale, on avait voulu introduire une certaine unification dans le domaine scolaire. On dut se contenter des indications d'ordre général qui figurent à l'article 27 et qui déclarent l'instruction primaire obligatoire et gratuite. Mais il s'agissait de contrôler si ces dispositions étaient appliquées par les cantons. C'est dans ce but que les examens pédagogiques furent déclarés, eux aussi, obligatoires pour toutes les recrues de l'armée suisse. Ces examens eurent lieu lors du recrutement, en même temps que la visite sanitaire. Quatre branches firent l'objet d'épreuves : la lecture, la composition, le calcul et les connaissances civiques (géographie, histoire et instruction civique). Il n'y en eut jamais d'autres pendant les trente-neuf ans que durèrent les examens fédéraux. Les résultats furent exprimés par des notes. Après divers essais, on s'arrêta à l'échelle de 1 à 5, la note 1 étant la meilleure. Par la suite, les notes obtenues furent inscrites dans le livret de service. Cette inscription des notes donna immédiatement matière à discussion. Les directions cantonales de l'instruction publique, de même que les Chambres fédérales, durent s'en occuper. Les notes du livret furent très probablement une des causes de l'abolition des examens en 1914. Nous y reviendrons.

Les épreuves étaient publiques. Il va de soi que de très nombreux membres du corps enseignant et des autorités scolaires y assistaient régulièrement. Toutes les notes d'exams étaient communiquées au bureau fédéral de statistique à Berne, qui condensait les résultats et en tirait de très instructifs rapports annuels. Au début, on y trouvait par exemple le nombre d'illettrés de chaque canton. Mais cette rubrique put être supprimée déjà au bout de quelques années, les analphabets ayant à peu près

disparu. Le rapport du bureau de statistique indiquait aussi le pourcentage des recrues ayant obtenu de très bons résultats, de même que celui des recrues dont les résultats étaient insuffisants. Plus tard, on calcula la note moyenne obtenue par les recrues de chaque canton. Pour corser la statistique, on l'étendit aux districts et aux communes. On publia des cartes de la Suisse ou de certains cantons, avec des teintes plus ou moins accentuées suivant le rang occupé par les districts ou les communes. Comme bien on pense, ces tableaux donnèrent lieu à divers commentaires et même parfois à d'assez vives critiques. Toujours est-il qu'ils firent constater de réels progrès, ce que nous nous devons d'enregistrer à l'actif des examens. De 1881 à 1913 les résultats très bons passèrent de 17 à 40 %, tandis que les très mauvais résultats descendirent de 27 à 5 %. Pour de plus amples détails à ce sujet, nous renvoyons aux tableaux suggestifs publiés dans l'ouvrage déjà cité de M. Bovet.

Au cours des ans, la plupart des cantons créèrent des cours complémentaires, pour préparer leurs ressortissants aux examens pédagogiques des recrues. On y procédait à un gavage aussi complet que possible du savoir mnémonique utile aux examens. On donnait ainsi une fausse orientation à ces cours, dont le but aurait dû être avant tout de préparer les adolescents à résoudre les problèmes de la vie pratique.

Les examens pédagogiques des recrues, dont l'influence sur l'enseignement avait d'abord été très heureuse, avaient dévié de leur but à la suite des statistiques publiées dans les rapports annuels et de l'orientation donnée aux écoles complémentaires. A ces raisons, qui furent les principales causes de l'animosité d'une partie du corps enseignant contre les examens, il faut ajouter, comme motifs d'opposition, l'inscription des notes dans les livrets de service — mal vue dans beaucoup de milieux — et surtout le culte abusif de la mémoire. Aussi, lorsque les événements de 1914 obligèrent les autorités fédérales à décréter d'abord la suspension, et par la suite la suppression des examens pédagogiques, chacun poussa un soupir de soulagement.

La période intermédiaire.

Pendant la guerre mondiale, les examens pédagogiques firent place à d'autres sujets de préoccupations. Mais la paix était à peine signée que la question fut remise sur le tapis. Les départements cantonaux de l'instruction publique se prononcèrent à la presque unanimité pour leur rétablissement, à condition qu'on

y apportât quelques améliorations. Dans le corps enseignant les avis étaient partagés ; si en Suisse allemande on se montrait généralement assez favorable aux examens, la majorité des instituteurs de la Suisse romande ne voulaient plus rien savoir de ces épreuves.

Après que diverses commissions eurent étudié tout le problème et présenté de nouvelles propositions quant à la forme des examens, le Conseil national se prononça, en 1929, contre leur rétablissement. Le Conseil des Etats, appelé à prendre position déjà l'année précédente, avait approuvé la réintroduction des examens selon la nouvelle formule proposée. Malgré son rejet par le Conseil national, cette idée fit peu à peu son chemin. D'autre part, vu l'aggravation progressive de la situation politique en Europe, les autorités attachèrent toujours plus de valeur au développement de la culture spirituelle de notre jeunesse et plus particulièrement des adolescents, les citoyens de demain. En 1936, le Département militaire fédéral chargea M. K. Bürki, inspecteur scolaire à Wabern, d'organiser des examens d'essai sur les trois places d'armes de Lausanne, Berne et Zurich. Relevons à ce propos que M. Bürki avait fait partie des commissions extra-parlementaires chargées d'étudier le problème du rétablissement des examens après la guerre mondiale. Il était alors adversaire des examens, malgré les modifications qu'on avait l'intention d'y apporter. Par la suite il mit au point et proposa la méthode qui est en vigueur aujourd'hui. Cette méthode ayant été acceptée comme base de travail par le Département militaire fédéral, M. Bürki put l'appliquer telle qu'il l'avait conçue¹.

En 1937 on examina six écoles, l'année suivante une école de chaque division et en 1939 une sur chaque place d'armes ; en 1940 enfin, toutes les écoles furent examinées, et cela toujours à titre d'essai. Les examens auxquels on procéda pendant ces cinq années permirent de recueillir une foule de renseignements et de conclusions intéressantes ; et, surtout, ils firent constater que la nouvelle méthode répondait au but fixé. Les Chambres furent à nouveau appelées à se prononcer en automne 1940. Cette fois elles approuvèrent toutes les deux le rétablissement des épreuves.

¹ En automne 1941, l'Université de Berne a décerné le titre de Dr h. c. à M. l'inspecteur Bürki, pour les éminents services qu'il a rendus à l'école populaire bernoise, ainsi que pour les mérites qu'il s'est acquis en adaptant les examens pédagogiques des recrues aux tendances actuelles.

Les nouveaux examens.

a) *Le règlement d'examen.*

Déjà pendant la période d'essai, un règlement, complété plus tard par une ordonnance et des directives, donna les indications nécessaires aux experts pour que les examens aient lieu partout d'une manière uniforme. Ce règlement fut mis au point année après année, en tenant compte des expériences faites. Il est devenu définitif en 1941.

Résumons ici les articles essentiels du règlement :

Les examens sont placés sous la surveillance du Département militaire fédéral. Ils portent sur la langue maternelle et la connaissance du pays.

Les places d'armes sont réparties en sept arrondissements d'examen. Le premier comprend les places de Genève, Lausanne, Bière, St-Maurice et Sion. Dans le deuxième on trouve les places de Colombier, Yverdon, Payerne, Fribourg et Lyss. L'expert en chef, les experts d'arrondissement et les examinateurs sont tous nommés par le Département militaire fédéral. Les propositions sont faites par l'expert en chef, d'entente avec les départements de l'instruction publique dont dépendent les experts en cause. Dans la règle, seuls des membres du corps enseignant en fonction peuvent être désignés comme examinateurs. Afin de répandre le plus possible la nouvelle méthode d'examen, les experts ne participent pas, sauf cas exceptionnels, à plus de dix jours d'examen par an. La limite d'âge est fixée à 60 ans pour les examinateurs et à 65 ans pour les experts d'arrondissement.

Les experts sont convoqués chaque année en conférences d'arrondissement. Des examens de démonstration, suivis de discussions, ont habituellement lieu à cette occasion. Les examens ne sont pas publics ; toutefois l'expert d'arrondissement peut autoriser, chaque jour d'examen, deux instituteurs au plus à assister aux épreuves. Les examens doivent être adaptés au degré de développement que peut atteindre un jeune homme normalement doué, ayant suivi l'école primaire et l'école complémentaire, et ayant été en contact avec la vie pratique. Pour la taxation des recrues, le jugement et la mobilité d'esprit entrent davantage en ligne de compte que la mémoire. Le développement atteint par une recrue normalement douée, ayant fréquenté les écoles primaire et complémentaire, sert de critère pour l'appréciation des résultats. Les exigences sont plus sévères pour les jeunes gens ayant suivi les cours d'un établissement d'instruction supérieure. Le résultat des examens est indiqué par les notes

« bien », « suffisant » et « insuffisant », exprimées par les chiffres 1, 2 et 3. Des demi-notes sont admises pour l'appréciation des travaux écrits.

Les examens doivent être organisés de manière à exercer une influence favorable sur le choix de la matière d'enseignement en général, et, en particulier, sur la façon de traiter les branches civiques, tant à l'école primaire qu'à l'école complémentaire. L'expert en chef, les experts d'arrondissement et les examinateurs de chaque place d'armes ont le devoir de familiariser, par tous les moyens appropriés, les maîtres des écoles primaires et complémentaires avec la méthode appliquée dans les nouveaux examens des recrues, de manière que l'enseignement à l'école primaire et à l'école complémentaire en soit favorablement influencé.

b) *L'examen écrit.*

Cet examen a lieu autant que possible par unités, sous la surveillance des experts. Les recrues doivent rédiger une courte lettre sur la première page de la feuille d'examen et une composition au verso. Il est accordé en tout une heure et quart pour la rédaction des deux travaux. La lettre est la forme d'expression écrite que tous les jeunes gens, sans exception, devront utiliser dans la vie, dans une plus ou moins grande mesure, cela va de soi. Lorsqu'on s'adresse à la masse, comme c'est le cas dans une école de recrues, il ne peut pas être question d'une véritable lettre commerciale, mais tout au plus d'une brève communication, d'une demande de renseignements, d'une commande, etc. On veut se rendre compte si les jeunes gens sont capables de rédiger une pareille lettre en disposant correctement le lieu, la date, la suscription, le corps de la lettre, les salutations et la signature. On ne doit pas consacrer plus d'un quart d'heure à cette rédaction.

Le sujet de la composition est formulé de telle manière que la recrue puisse raconter des faits vécus et exprimer des idées personnelles. Il ne saurait être question de dissertations ou de travaux d'imagination. Les thèmes sont choisis de préférence dans la vie militaire ou dans la vie d'apprenti. Les experts chargés de la surveillance doivent insister auprès des recrues sur la nécessité de rédiger leurs travaux avec le plus grand soin, puis de les relire consciencieusement. Tout travail bâclé est à refaire.

Pour l'appréciation des travaux, on tient surtout compte du fond et de l'expression. Mais l'orthographe et l'écriture entrent aussi en considération pour l'établissement des notes. Les fautes ne sont pas soulignées. La lettre et la composition forment un

tout et sont taxées au moyen d'une seule note ; on attache toutefois plus d'importance à la composition qu'à la lettre.

c) *Les épreuves orales.*

La nouvelle méthode d'examen entend éviter, dans la mesure du possible, les erreurs d'autrefois. Ce n'est plus la mémoire qui joue le rôle essentiel. Des indications précises à ce sujet figurent dans l'ordonnance concernant les examens. Nous lisons à l'article 10 :

« En partant d'un sujet quelconque à la portée des candidats — sujet se rapportant à la vie quotidienne, à l'activité professionnelle des recrues, à des événements actuels et notamment aussi à la vie publique au sein de la commune, du canton et de la Confédération — on fera entrer dans la discussion des questions de géographie, d'économie nationale, d'histoire et de connaissances civiques, que l'on traitera dans n'importe quel ordre, sans toutefois perdre de vue le sujet principal, de manière que l'examen forme un tout qui se tienne. Dans chacun de ces domaines partiels de l'éducation nationale, il ne pourra jamais être abordé qu'un nombre restreint de sujets, et des sujets importants seulement. Les questions posées, faisant appel à la réflexion, devront permettre de déterminer en premier lieu le degré d'aptitude des candidats à discerner les rapports entre les faits, leur enchaînement et leur action réciproque. C'est ce degré d'aptitude et le savoir découlant de la réflexion qui entreront surtout en ligne de compte pour la fixation des notes. L'absence de mémoire ne jouera de rôle que si elle est particulièrement frappante, mais non pas lorsque certains faits isolés, même importants, ne seront pas présents à l'esprit du candidat. »

On ne questionne donc les jeunes gens que sur la connaissance du pays, qui embrasse l'économie nationale, la géographie, l'histoire et l'instruction civique. Jusqu'en 1914, l'examen oral était individuel et durait généralement cinq minutes pour chaque candidat. Il est clair qu'un si court laps de temps serait insuffisant avec la nouvelle méthode d'examen ; puisqu'il s'agit avant tout de faire appel au jugement, à la capacité de discernement des recrues, il faut leur laisser le temps de réfléchir. Les recrues sont donc examinées par groupes de six hommes, appartenant si possible au même métier ou à des professions analogues. On tient également compte pour la formation des groupes de la qualification résultant des travaux écrits. Un expert examine quatre groupes de six hommes chacun par jour. L'examen d'un groupe dure 35 minutes. Les recrues ne sont pas questionnées à tour de rôle ; les questions sont généralement posées à l'ensemble du groupe. Les recrues qui désirent répondre doivent s'annoncer en levant la main. Après 35 minutes d'entretien avec le groupe,

l'expert doit être à même d'apprécier au moyen des notes 1, 2 ou 3 la capacité de jugement et le degré d'instruction des recrues examinées. On a renoncé intentionnellement aux notes intermédiaires, qui sont admises seulement pour les travaux écrits.

Nous ne croyons pas qu'une préparation spéciale, telle qu'elle a existé jusqu'en 1914 dans la plupart des cantons, soit possible en vue d'un examen pratiqué ainsi que nous venons de le décrire. La meilleure préparation sera un enseignement qui fait appel à la réflexion et au jugement, tout en intéressant les jeunes gens. Cet enseignement devra se rattacher à la vie, en faisant une large part à l'actualité. Il va sans dire qu'il n'est nullement question de bannir tout savoir livresque ; c'est à l'instituteur de trouver la juste limite.

L'examen de calcul.

D'aucuns se seront étonnés qu'on ait laissé tomber l'examen de calcul. Rappelons rapidement ce qu'était cet examen jusqu'en 1914. Il comprenait une épreuve écrite et une épreuve orale. Pour l'une comme pour l'autre, on se servait de petites cartes, contenant en général quatre problèmes. Des cartes analogues se répandirent bientôt dans toutes nos écoles, y compris les écoles complémentaires. La plupart des jeunes gens appelés à subir les examens durent résoudre préalablement des douzaines, quand ce n'est pas des centaines de problèmes, afin d'acquérir la routine nécessaire. Les calculs étant toujours à peu près du même genre, chaque candidat réussissait avec un peu de bonne volonté à obtenir la note maximum. Mais tout l'enseignement était faussé par cette préparation et les écoles complémentaires, en particulier, avaient pris une orientation contraire au bon sens. Aujourd'hui, elles sont devenues plus pratiques, plus utilitaires. D'écoles à caractère général, elles se sont fréquemment transformées en écoles professionnelles ou en cours complémentaires agricoles. Le calcul y est enseigné surtout en fonction de la profession. Un examen de calcul à l'école de recrues provoquerait certainement un recul de cet enseignement dans les écoles complémentaires. M. le Dr Bürki, qui voit aussi un chapitre à cette question dans son rapport général sur les examens de 1941, estime que les tâches actuelles sont suffisantes. Il s'agit d'abord de les accomplir scrupuleusement avant d'en aborder de nouvelles. M. Bürki n'est pas un adversaire résolu et intransigeant de l'examen de calcul. Mais il voudrait, si on l'introduit un jour, que ce soit sur de nouvelles bases. On essayerait de se rendre compte si les recrues sont à même de résoudre les simples problèmes de la vie

quotidienne. On n'écarterait pas sans autre le calcul professionnel, puisque, comme pour les examens oraux, les recrues seraient questionnées par groupes. Les jeunes gens auraient à noter de temps à autre les réponses à quelques problèmes oraux. Ce serait à l'expert de se rendre compte jusqu'à quelle limite il peut pousser ses exigences. Autant que possible on n'aborderait qu'un seul domaine avec chaque groupe de recrues. Celles-ci auraient ainsi l'occasion de montrer quelles sont leurs aptitudes pour le calcul.

Il arrive déjà maintenant qu'on pose incidemment un ou quelques problèmes à l'occasion de l'examen de la connaissance du pays, problèmes qui sont naturellement en relation étroite avec le thème.

M. Bürki conclut son exposé à propos du calcul en ces termes :

« Nous devons nous demander si cet examen est vraiment indispensable et si le calcul joue bien dans la vie quotidienne d'un citoyen le rôle qu'on lui attribue communément. Lorsqu'un homme, indépendamment de circonstances dont il n'est pas le maître, fait de mauvaises affaires, on entend souvent dire : « Il n'a pas su calculer ». En prononçant ces mots, on ne pense généralement pas à son habileté à résoudre des problèmes mathématiques, mais plutôt aux connaissances pratiques qu'il possède et à son caractère. L'individu en question était peut-être même un bon « calculateur ».

Les problèmes d'arithmétique qu'un citoyen doit résoudre quotidiennement sont en réalité peu nombreux. C'est pourquoi nous avons de la peine à comprendre qu'on veuille taxer l'examen de calcul de nécessité nationale. »

Les experts.

Les experts sont actuellement au nombre de deux cents environ, venant de toutes les régions de la Suisse et appartenant tous au corps enseignant. Près de la moitié sont des maîtres primaires ; les autres enseignent dans des écoles secondaires ou supérieures. Dans chaque arrondissement il y a aussi quelques inspecteurs scolaires ou directeurs d'écoles comme experts.

Aucun d'entre eux ne peut se vanter d'avoir d'emblée été satisfait des examens auxquels il a procédé. L'est-on du reste jamais ? Ce n'est guère qu'au bout d'une ou deux années qu'on peut dire qu'on a trouvé à peu près la bonne « carburation ». Une chose est certaine, c'est qu'il faut se préparer minutieusement par écrit en vue de chaque examen, en répartissant son temps aussi exactement que possible entre les quatre disciplines prévues. Encore ne faut-il pas être l'esclave de sa préparation. Il arrive que, par suite de circonstances fortuites, on s'écarte du fil conduc-

teur. A l'expert de rétablir le contact ! Il faut pour cela beaucoup de mobilité d'esprit, de l'à-propos, de l'habileté, qualités qui ne sont pas données à chacun. L'an passé une dizaine d'examinateurs ont résigné leurs fonctions ; parmi eux quelques-uns avaient de la peine à s'en tenir aux exigences du règlement.

Afin d'unifier la méthode autant que faire se peut, les experts discutent fréquemment en conférences toutes sortes de questions relatives aux épreuves. Des examens probatoires ont lieu de temps à autre ; les experts ont en outre l'occasion de prendre part à l'examen de collègues. Enfin, les experts d'arrondissement ont le devoir d'assister au moins une ou deux fois par an à un examen de chaque expert et de rendre celui-ci attentif aux lacunes constatées. Tout est donc mis en œuvre pour que le rendement des examens soit le meilleur possible.

Les nouveaux examens vaudront ce que valent les experts. Un souci particulier doit donc présider à leur recrutement. La tâche se complique un peu du fait que les propositions doivent avoir l'agrément des directions cantonales de l'instruction publique. Jusqu'ici, à quelques rares exceptions près, il a toujours été possible de trouver les personnes qui convenaient à la tâche délicate qui leur est confiée.

Les résultats des examens.

a) *Les travaux écrits.*

Nous considérons comme très heureuse l'idée de ne pas se contenter d'une composition, mais de faire rédiger également une petite lettre aux recrues. Qu'adviendra-t-il de la plupart de ces jeunes gens dans la vie ? Les trois quarts d'entre eux sont et resteront des ouvriers manuels, qui n'utiliseront la plume qu'exceptionnellement. A part les secrétaires de communes ou de sociétés, rares seront ceux qui auront à rédiger autre chose que des lettres ou des cartes postales. Loin de nous la pensée que la rédaction, telle qu'elle est enseignée dans nos écoles, est superflue. Mais fait-on vraiment tout ce qui est nécessaire pour préparer les jeunes gens à la vie ? La rédaction de petites lettres simples ou de cartes postales entre sans aucun doute dans le cadre du programme de l'école primaire. Si nous en jugeons d'après les résultats des examens des recrues, le travail accompli par l'école est nettement insuffisant. Cette faiblesse frappe davantage chez les Romands que chez les Suisses allemands. Sans doute voe-t-on davantage d'attention à cette partie du programme outre-Sarine que chez nous.

Dans nos appréciations concernant les travaux écrits, nous devons naturellement tenir compte du fait que les examens ont lieu au début de l'école et qu'à ce moment-là les recrues ressentent souvent une certaine fatigue qu'on doit considérer comme normale. Cet état ne permet naturellement pas aux jeunes gens de fournir un effort maximum aux examens.

Afin d'éviter cet inconvénient, il a été question de fixer les épreuves au moment du recrutement. Cela permettrait en outre d'atteindre tous les jeunes gens et non seulement ceux qui sont aptes à porter l'uniforme. Mais des essais ont prouvé que pratiquement cela n'est pas possible. L'examen selon la nouvelle formule exige plus de temps qu'autrefois. A moins de doubler le temps consacré au recrutement, on ne peut pas procéder le même jour à des épreuves de gymnastique, à un examen pédagogique et à une visite sanitaire, outre les formalités relatives au recrutement.

La présentation des travaux écrits est en général passable, la disposition de la lettre mise à part. A côté de quelques très belles feuilles d'examen, nous en trouvons d'autres avec des taches, des surcharges, des mots biffés ou raturés. Mais comme la plupart des travaux sont rédigés sans aucune note préalable, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

L'écriture, elle, donne davantage lieu à critique. Il y a d'abord celle des manuels qui souvent n'ont plus tenu la plume depuis leur sortie de l'école. Leur écriture s'en ressent forcément ; elle est gauche, inégale, enfantine, sans caractère. Elle manque de fluidité. C'est dans le groupe des commerçants qu'on trouve les plus belles écritures. Chose curieuse, rares sont les travaux présentés en écriture suisse ou Hulliger. (Nous pensons ici surtout aux recrues suisses allemandes.) Et pourtant la plupart des cantons alémaniques ont introduit l'une ou l'autre de ces écritures apparentées. Si nous questionnons les jeunes gens, ils nous déclarent que ce sont uniquement des considérations d'ordre pratique qui les ont engagés à reprendre l'écriture traditionnelle. On nous a d'autre part fait remarquer que pour certains systèmes de sténographie, la nouvelle écriture est plutôt préjudiciable à la main. Nous ne serions pas étonné si, dans ce domaine, on faisait machine arrière, tout en adoptant un matériel répondant mieux aux tendances actuelles.

Les étudiants ont rarement une belle écriture. Un expert d'arrondissement relève dans son rapport que les jeunes gens aux études croient pouvoir revendiquer pour eux le privilège d'écrire de manière que personne, hormis eux, ne puisse lire leurs travaux.

b) *La lettre.*

Nous avons déjà, à plus d'une reprise, analysé toute une série de travaux, soit d'une section, soit d'une compagnie. En vue du présent article nous avons étudié d'une façon détaillée les travaux écrits de la première section de la première compagnie d'une récente école de recrues d'infanterie. Les vingt-huit feuilles à notre disposition (deux recrues malades n'ont pas assisté à l'examen écrit) présentent suffisamment de matière pour permettre de tirer un certain nombre de conclusions. Avant d'aborder notre examen critique, nous tenons à faire remarquer que le niveau moyen des écoles de recrues d'infanterie est inférieur à celui de la plupart des écoles d'armes spéciales.

En tête de chaque feuille d'examen figure une rubrique dans laquelle sont indiquées les écoles fréquentées. Sur les vingt-huit recrues qui nous intéressent, six n'ont pas reçu d'autre instruction que celle qu'on peut acquérir à l'école primaire ; seize ont suivi encore une école complémentaire générale ou professionnelle. Six recrues ont fréquenté l'école secondaire ; deux d'entre elles ont continué leurs études dans une école moyenne et les quatre autres se sont contentées de suivre encore une école complémentaire. (Cette proportion se retrouve dans l'ensemble de la compagnie, avec trente-cinq recrues ayant bénéficié d'une instruction secondaire sur un effectif de cent septante-neuf hommes.)

Une première statistique nous montre que six recrues sur vingt-huit ne savent pas écrire correctement le mot « primaire » ! Cinq n'ont pas su orthographier les mots « complémentaire » ou « professionnelle ».

Les deux sujets de lettre donnés aux recrues étaient les suivants :

Recrues paires : Demander un certificat de moralité aux autorités communales du lieu de domicile.

Recrues impaires : Prier le patron d'établir une déclaration de salaire.

De pareils sujets permettent de se rendre compte si les recrues sont capables de rédiger une brève communication. On verra que c'est loin d'être le cas. Les travaux satisfaisants sont l'infime minorité.

Deux recrues, dont un étudiant, n'ont indiqué ni lieu, ni date. Bien entendu, elles ne donnent pas non plus leur adresse actuelle.

Les en-têtes sont absolument fantaisistes. C'est à peine si cinq sont corrects. La ponctuation est absente la plupart du temps. On ne sait pas la façon de s'adresser à des autorités communales ou à un patron. Nous ne résistons pas à l'envie de reproduire quelques suscriptions, en respectant l'orthographe des recrues :

Au conceile communal de A.....
Monsieur,

A Messieurs les Autorités communales,

Monsieur,
Le Maire de P.....
Monsieur,

A la municipalité C.....

Monsieur le Maire du district de D.....,

Grands Magasins B....
Rue de
B.....
P.P.

Agence de publicité
N.....

Très honoré Monsieur le Directeur,
Monsieur,

En voici quelques autres, typiques, tirés du rapport de l'expert en chef : Cher bureau des objets trouvés... Honoré office du combustible... Tit caisse de compensation... Cher Monsieur Brown, Boveri, Baden.

Si nous passons au corps de la lettre, nous constatons qu'on a de la peine à condenser ses idées, à se contenter de dire l'essentiel. Nous avons le sentiment que bien des jeunes gens écriraient facilement des pages entières, pourvu qu'on ne les oblige pas à parler d'un sujet donné. Ainsi que le relevait M. le col. Chantrens dans un de ses derniers rapports, on a souvent horreur du mot propre, on se croit obligé à des considérations superflues, de nature sentimentale ou étrangère à l'objet de la lettre. Voici d'abord deux exemples tirés du rapport de l'expert en chef pour l'année 1941 : Une recrue, entrée en service le 2 janvier, commande un sac à linge à la maison Sonderegger et Cie : « Cher Monsieur Sonderegger, Les cloches de Nouvel-An n'avaient pas encore fini de sonner que la mère-patrie nous appelait déjà sous les drapeaux. C'est les yeux humides et le cœur battant que... » Une autre recrue écrit à une société de tir : « Je viens de terminer le dur apprentissage de soldat. Ce ne fut pas du temps perdu. J'ai appris une quantité de choses utiles pour la vie. Mais le but essentiel de l'école de recrues est de former des soldats capables. Je crois être devenu un bon soldat ; c'est pourquoi je m'inscris comme membre de votre société... »

Et voici, copiées textuellement, quelques-unes des lettres de notre section. Il s'agit d'abord du certificat de moralité.

Recrue R. J. (Ec. pr. et compl.). — Je demande à l'autorité communale de B. un certificat de moralité.

J'espère, que vous accepterez ma demande, car j'aimerais après mon école de recrue, obtenir une place dans la Confédération, car mon intention à toujours été dans ce but là.

Alors, je voudrais que vous puissiez me faire un certificat comme quoi j'ai toujours eu une bonne conduite. J'espère que ma demande sera accepter.

Recrue G. R. (do.). — Je viens par la présente lettre vous demander de bien avoir l'obligeance de faire un certificat de moralité sur ma personne et de me l'envoyer pour samedi 14 mars par retour du courrier.

Je dois entrer en place pour lundi 16 courant. Comme mon patron exige un certificat de moralité ; je me permet de bien vouloir m'envoyer cet acte de foi. Comme vous me connaissez particulièrement, je compte sur vous.

Recrue T. C. (Ec. prim.). — Je viens par cette présente lettre vous demander votre aide, je voudrai avoir un certificat de moralité pour pouvoir rentré dans une sérieuse maison, comme vous connessé bien mes parents ils ont toujours été honnête est respecté je pense que vou me ferez ce service, espérant que ma lettre vous trouvera en bonne santé recevez Monsieur mes meilleurs salutations.

Passons à la déclaration de salaire :

Recrue S. A. (Ec. prim. et compl.). — J'ai l'hobliguation de vous demander pour de suite, ou a convenir, une déclaration de salaire. Vu le renchérissement de nos jours, une caisse de compensation m'est très nessecaire. Aussi je vous serrais reconnaissant que vous m'envoyer une attestation de salaire que je touchai chez vous.

Recrue F. R. (do.). — Je vous écrit pour la caisse de compensation si vous voulez m'envoyer une feuille. J'ai travailler chez Monsieur P. parque que j'ai travailler chez vous avant que je fait l'école de recrue. J'avais 70 ou 80 par mois j'aurais tant pendant l'école de recrue. Vous serais obligé de m'envoyer une feuille de compensation. J'ai quitté votre place vous êtes responsable de cette caisse.

Recrue D. A. (do.). — Je viens par l'obligeance vous demander une déclaration de salaire. J'ai reçue une lettre comme quoi m'avertissant que je devais demander un formulaire pour la caisse de compensation. Je dois déclarer ce que vous avez gagné le mois précédent. Je déclare que Monsieur D. à reçu comme salaire pour le mois de janvier la somme de fr. 350.

Dans tous les travaux on trouve aussi bien des fautes de syntaxe que des fautes d'orthographe. Les fautes les plus grossières, telles que pluriel du nom, de l'adjectif et du verbe, terminaison du verbe, se rencontrent dans la bonne moitié des travaux.

On ne distingue pas le participe passé de l'infinitif, la conjonction « et » du verbe « est ». L'accord du participe est très souvent défectueux. Aucun des travaux qui nous occupent n'est exempt de fautes. Des statistiques que nous avons faites, il ressort que 2 à 3 % seulement des recrues d'infanterie sont capables d'écrire sans fautes d'orthographe. Il nous reste à dire deux mots des salutations. Relevons d'abord la faute classique :

Dans l'attente de ma demande, *recevez*, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Espérant que vous accepterez ma demande, *veuillez agréer*, Messieurs, mes salutations distinguées.

Puis viennent les salutations inadéquates :

(Aux autorités communales) Espérant que ma lettre vous trouvera en bonne santé, *recevez*, Monsieur,...

(Aux mêmes) Salutations empressées.

(Au patron) Cordiales salutations.

(A ses patrons) *Recevez*, chers Messieurs,...

(Aux mêmes, en guise de salutations) Agréez, Messieurs, mes remerciements les plus sincères.

C'est surtout dans les salutations que se manifeste la méconnaissance des règles les plus élémentaires de l'orthographe. En voici quelques exemples :

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous envoie mes bonnes salutations.

En vous remercie d'avance, je vous en vois mes meilleures salutations.

Recevez, Monsieur, mes meilleurs salutations.

Agréé, Monsieur, mes salutation empressé.

Après cela, tournons la page.

c) *La composition.*

Les considérations qui précèdent nous dispensent de nous étendre longuement sur les lacunes constatées en composition. Les résultats sont un peu meilleurs que pour la lettre.

Les sujets de composition sont de l'ordre de ceux qu'on donne au degré supérieur de l'école primaire. C'est dire que la plupart des recrues devraient pouvoir fournir des travaux satisfaisants. Pour la section dont nous avons analysé les compositions, les sujets étaient « Au foyer du soldat » et « Ma première journée au service militaire ». Tous les deux permettaient aux recrues, non seulement de raconter des faits vécus, mais encore d'émettre

quelques considérations personnelles. Malheureusement, il y en a peu qui sortent d'une triste banalité. A-t-on vraiment tué toute personnalité par notre enseignement unitaire et conformiste ?

Ce qui frappe en outre, c'est la relative indigence du vocabulaire. Sans doute que, sauf peut-être pour une respectable minorité, on ne lit plus guère, une fois l'école obligatoire terminée. Or, chacun sait qu'il n'y a rien de tel que la lecture pour enrichir son vocabulaire.

Le style est lourd ; les phrases sont souvent décousues, ou aussi démesurées. La ponctuation est généralement défectueuse. On ne sait écrire ni une introduction, ni une conclusion à son texte. Quant à l'orthographe, il est inutile d'y revenir après ce que nous en avons dit à propos de la lettre.

Voici quelques exemples de compositions ou des fragments glanés parmi les travaux étudiés. Nous avons rétabli l'orthographe pour en faciliter la lecture.

Au foyer du soldat.

Recrue A. W. (Ec. prim.). — Quand nous sommes au foyer du soldat, nous sommes tous des camarades, des frères, nous nous amusons. Le service militaire me plaît énormément ; on y trouve des copains et aussi des ennemis.

Recrue F. R. (Ec. prim.). — Je vais vous dire ce que je trouve du foyer du soldat. La vie au foyer du soldat est déjà généralement beaucoup meilleur marché que partout ailleurs. Et c'est là que chaque soir que nous sommes déconsignés que nous nous retrouvons avec les meilleurs copains, et surtout que nous buvons un bon verre pour oublier les chagrins et les moments pénibles que nous avons passés dans la journée. C'est aussi de ce foyer que nous passons des moments très agréables, car les militaires cherchent beaucoup à se divertir. Je pense que chaque soldat est comme moi, il aime le foyer du soldat.

Recrue F. G. (Ec. pr. et compl.). — Le soir de mes congés, je vais me promener jusqu'au foyer du soldat. Là on peut s'amuser, on peut boire et manger ; c'est là où on trouve ses camarades. Le premier jour qu'on est arrivé on a été bien reçu ; ils nous montrent nos chambres. Pendant quelques jours on a touché notre matériel. Tous les matins nous faisons notre « gyme » et on nous apprend à manier le mousqueton. Le soir vient, on commence le nettoyage des vêtements et les armes. Le militaire est une vie très sévère ; s'il y avait pas d'ordre on pourrait pas apprendre quelque chose de bien et il n'y aurait plus de militaire.

Ma première journée sous l'uniforme.

Recrue W. R. (Ec. prim.). — C'est le lundi neuf février que je suis pour la première fois venu à Colombier, dans la caserne.

Ça nous semblait tout drôle les premiers jours, mais peu à peu on s'est habitué, et maintenant on est heureux et fier de porter l'uniforme.

Recrue V. H. (Ec. prim. et prof.). — Ah, quel changement de décor, que celui d'être sous le gris-vert ! Premièrement, aussitôt que nous eûmes endossé l'uniforme militaire, il a fallu marcher à la baguette. Cela me fit une drôle d'impression, que celle d'être commandé si séchement et avec tant d'autorité. Car au civil cela n'est pas la même chose. L'on y est trop bien. Quoique, au militaire l'on n'y soit pas trop mal.

Après que nous fûmes équipés, l'on nous conduisit dans nos chambres. Cela me fit penser à ma chambre qui était si petite, vis-à-vis de ce grand dortoir. Je me trouvais tout dépayssé, hors de moi, pris d'un cafard qui du reste fut vite passé.

Recrue P. R. (Ec. pr. et compl.). — Lorsque pour la première fois de sa vie on doit endosser des habits militaires, eh bien, ça donne une drôle d'impression. D'abord on est tout gauche, ensuite on est tout étourdi par la multitude d'ordres et de contre-ordres que l'on vous donne ; mais au fond chacun est fier d'avoir aussi à lui un de ces gris-vert, car être soldat, c'est la preuve vivante d'être constitué normalement. Voilà ma première impression sur cette vie militaire qui commençait...

Recrue B. H. (Ec. pr. et prof.) — ...Le premier jour déjà, j'étais dégoûté, il fallait obéir, et vite ; et puis, pas une minute de repos ; à peine une chose finie, il fallait en recommencer une autre. Le soir, en allant au lit, j'avais l'impression que je me couchais sur le sol, tant le lit était dur. Vraiment je fus dégoûté de ma première journée sous l'uniforme.

Tous ces travaux, qui sont évidemment parmi les faibles de la section, nous montrent l'indigence de beaucoup de recrues quant aux idées. Rares sont en outre les jeunes gens qui ont un peu d'idéal. On recherche la vie facile, on pense surtout à s'amuser avec les « copains », à boire, à jouer. On est étonné de devoir obéir, et de devoir obéir vite ! L'école aurait-elle oublié que sa tâche consiste non seulement à instruire, mais aussi à éduquer la jeunesse ? Nous pensons ici aussi à l'école complémentaire, qui, dans le cadre restreint qui est le sien, a également un rôle éducatif à remplir. Encore faudrait-il que tous les jeunes gens aient l'occasion de suivre des cours complémentaires. C'est loin d'être le cas actuellement. Si dans nombre de cantons, ces cours sont obligatoires, dans d'autres la moitié des jeunes gens à peine y sont astreints. Or, il est indiscutable — suivant le témoignage de la plupart des experts — que les recrues qui n'ont bénéficié d'aucun enseignement complémentaire s'en tirent passablement plus mal aux examens pédagogiques que leurs camarades qui

ont suivi des cours post-scolaires. Il y a là une précieuse indication à retenir.

Une maigre consolation — si cela peut en être une — c'est que les jeunes gens qui ont suivi leurs classes en France (il y en avait plusieurs dans l'école qui nous occupe) ne s'en tirent pas mieux que les nôtres.

d) *La connaissance du pays.*

Les trente-cinq minutes consacrées à l'examen oral sont réparties en tranches à peu près égales entre les quatre disciplines que comporte la connaissance du pays, c'est-à-dire la géographie, les questions économiques, l'histoire et l'instruction civique. Dans la règle, le thème est construit de telle façon que ces quatre branches se suivent, dans l'ordre amené par les questions. Mais il peut aussi arriver que des branches se chevauchent, par exemple la géographie et l'économie nationale, l'histoire et les connaissances civiques.

Ce qui importe, ce ne sont pas les dates, les faits précis, les noms de lieux, de rivières ou de montagnes, mais bien les liens entre les faits. Il est entendu que chaque recrue devrait posséder un minimum indispensable de connaissances, sans lesquelles aucune discussion fructueuse n'est possible. Mais nous attachons davantage de poids à la mise en valeur du savoir des jeunes gens. En histoire, nous voulons nous rendre compte par exemple s'ils ont une idée des causes et de l'enchaînement des faits historiques, de leurs conséquences, s'ils connaissent dans ses grandes lignes le développement de notre petite patrie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Les détails, les dates non essentielles, peuvent être oubliés. Nous ne nous en formalisons pas. Mais que rien ou presque rien ne subsiste après huit ou neuf ans d'école nous laisse rêveur. Et c'est malheureusement trop souvent le cas en histoire, qui est la bête noire des examinateurs. Grâce aux fêtes récentes de la commémoration de la fondation de la Confédération, certaines notions ont été rafraîchies dans la mémoire des jeunes gens. Mais la période si importante de l'expansion de la Suisse à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle est à peu près inconnue pour les neuf dixièmes des recrues. Les graves événements dont notre pays a été le théâtre à la suite de la Révolution française ou l'époque troublée du Sonderbund ne subsistent qu'à l'état de vague, très vague souvenir.

On ne s'étonnera pas si, dans ces conditions, l'instruction civique est rudimentaire. Non seulement on confond la plupart des autorités (Conseil national et Conseil fédéral, Conseil des Etats et Conseil d'Etat, etc.), mais on ignore la fonction de ces

conseils. Tout cela serait encore secondaire si on avait une idée tant soit peu claire des rouages administratifs de la commune, du canton ou de la Confédération. Ce n'est malheureusement pas le cas pour la majorité des recrues. Reconnaissions toutefois que l'intérêt pour les questions d'ordre civique semble plus grand qu'au moment du rétablissement des examens. Sans doute que la situation actuelle y est pour beaucoup, du fait que les restrictions décrétées par les autorités fédérales touchent tout le monde et font l'objet de mille commentaires, tant publics que privés. Ce ne serait donc pas l'école en définitive, mais bien la vie pratique, la vie de tous les jours, qui aurait contribué à développer les connaissances civiques de nos jeunes gens. Cela prouverait que rien n'intéresse autant que l'actualité. A l'école d'en faire son profit. En partant de faits connus — pourquoi ne le rappellerait-on pas ? — on abordera avec plus de succès des questions abstraites. On procédera par synthèse plutôt que par analyse. Les maîtres qui ont saisi l'essence de cette méthode aboutiront toujours à d'heureux résultats.

En géographie, les jeunes gens s'en tirent mieux que pour les deux disciplines précédentes, sans toutefois nous donner entière satisfaction. Si on se contentait de faire citer des noms, les résultats pourraient être taxés de relativement bons pour environ la moitié des recrues. Encore ne faudrait-il pas trop utiliser la carte, car on trouve encore fréquemment des jeunes gens qui semblent ignorer qu'il en existe d'autres que celle de la Suisse. (C'est une chance que cette dernière carte soit distribuée gratuitement à toutes les écoles du pays.) Combien avons-nous déjà rencontré de recrues qui n'avaient jamais vu de globe terrestre !

Si la carte de la Suisse est répandue, cela ne signifie pas encore qu'on sache la lire, qu'on comprenne le sens des divers signes utilisés, ou qu'on puisse calculer ou estimer les distances. Il y a là une grosse lacune à combler.

Ce que nous voulons aussi en géographie, c'est faire appel à la réflexion, plutôt qu'aux seules connaissances. L'expert en chef cite un excellent exemple dans son dernier rapport annuel. En parlant du Gothard, il dit qu'il est préférable de demander aux recrues : « Quelles furent les conséquences de la construction de la ligne du Gothard pour les cantons qu'elle traverse ? » plutôt que « Quels sont les cantons qui ont bénéficié d'un essor économique à la suite de la construction de la ligne du Gothard ? » Ces deux questions illustrent très bien la différence entre la nouvelle et l'ancienne méthode d'examen.

Des quatre disciplines de la connaissance du pays, la seule qui donne en général satisfaction et qui permette souvent d'amé-

liorer la note des recrues est la géographie économique. Cela s'explique aisément, puisque les questions mises en discussion concernent des faits vécus, qui touchent la plupart des jeunes gens dans leur chair vive. Ce serait vraiment affligeant si de pareilles questions n'étaient pas susceptibles de les intéresser.

Quel enseignement, quelles leçons l'école peut-elle tirer des examens ?

Sans admettre toutes les critiques formulées contre l'enseignement public, nous devons nous demander si les résultats auxquels il aboutit sont de nature à nous satisfaire. Les experts pour les examens des recrues répondront tous par la négative. Les lacunes constatées sont telles qu'elles ne peuvent laisser personne indifférent.

La majorité de nos écoles sont bonnes ; mais elles sont encore perfectibles dans bien des directions. Et c'est à cette tâche que doivent se vouer tous les hommes de cœur, tous les bons patriotes. L'article 20 du règlement d'examen, que nous avons cité, attend des experts qu'ils fassent profiter de leurs expériences le corps enseignant de toutes nos écoles. Le dernier rapport de l'expert en chef relève tout ce qui se fait dans ce domaine : conférences au corps enseignant dans toutes les régions du pays, examens de démonstration, rapports, articles de presse, propositions de réforme de l'enseignement ou de refonte des programmes, etc.

Quelles leçons l'école peut-elle tirer des examens ? Nous nous bornerons à en citer quelques-unes.

Inutile de nous arrêter à la question de l'écriture, par exemple. Tout le monde sera d'accord avec nous pour exiger que celle-ci soit avant tout courante et bien lisible. Le matériel amélioré dont on dispose aujourd'hui doit permettre d'atteindre ce but avec un peu d'application.

L'école ne remplit pas sa tâche en ce qui concerne la rédaction de la lettre, cela n'est pas douteux. Il y a là un problème qui attend sa solution. Un pédagogue émérite, volontiers pince-sans-rire à ses heures, objectait dernièrement au cours d'une conférence, qu'aujourd'hui on n'écrit plus de lettres, on se contente de téléphoner. Il aurait pu ajouter qu'il n'est plus nécessaire d'apprendre à lire, puisqu'il suffit de tourner le bouton de la radio ! Mais trêve de plaisanterie. A leur sortie de l'école, tous les jeunes gens doivent être capables de rédiger correctement

une simple lettre. On n'y arrivera que par l'exercice. Il est indispensable qu'au cours des deux dernières années scolaires, les élèves aient fréquemment de petites lettres de tous genres à rédiger. On alternera avec profit l'enseignement de la composition et la rédaction de la lettre, ou même on donnera un enseignement systématique du style épistolaire simple, éventuellement en corrélation avec quelques notions élémentaires de comptabilité.

Vouons aussi toute l'attention désirable à l'élocution. Par des exercices appropriés, cherchons d'abord à vaincre la timidité naturelle de la plupart des jeunes gens ; habituons-les à parler devant la classe sur un sujet donné et préparé à domicile.

Si l'orthographe est si déplorable, c'est d'abord parce qu'on ne sait plus la grammaire, même les règles les plus élémentaires. Les cours de langues actuellement en usage dans la plupart des cantons romands contiennent, à côté d'excellentes choses au point de vue du vocabulaire ou de la rédaction par exemple, trop peu de règles et trop peu d'exercices systématiques. Il est entendu que la grammaire est et sera toujours plus ou moins indigeste. On ne l'apprendra jamais correctement sans un effort continu. Si certaines règles peuvent être apprises par la méthode attrayante, il en est d'autres qu'il s'agit de remettre cent fois sur le métier pour en rendre l'application plus ou moins automatique.

On a soulevé, non sans raison, la question de la décongestion de nos programmes d'enseignement. Quand on considère les résultats des examens pédagogiques des recrues, on est tenté de donner raison à ceux qui reprochent à l'école primaire d'être trop encyclopédique. Montaigne déjà proposait de remplacer le savoir appris par le savoir compris. Il demandait qu'on n'encombre pas l'esprit avec des mots, mais qu'on l'habitue à juger des choses. Aujourd'hui, après beaucoup d'autres, nous devons répéter que le savoir mnémonique n'est pas la fin de l'enseignement. A quoi sert-il, par exemple, en géographie de gaver la jeunesse de centaines, sinon de milliers de noms qu'elle s'empressera d'oublier dès qu'elle aura tourné le dos à l'école ? Loin de nous l'idée de bannir toute nomenclature ; mais qu'on se borne donc à l'essentiel. Si un élève primaire ignore où se trouvent Rohrbach-graben ou Le Peuchapatte, s'il ne sait pas réciter dans l'ordre les affluents de droite de l'Aar ou s'il ne peut pas répéter la liste complète des cols des Grisons, il n'y a que demi-mal. Apprenons-lui à lire la carte rapidement et sans erreurs. Montrons-lui aussi comment on consulte un horaire de chemin de fer.

En instruction civique, contentons-nous de notions simples — de préférence du domaine communal — susceptibles d'éveiller

l'intérêt pour la chose publique. Rendons l'école plus vivante en nous rapprochant de la vie, de l'actualité. Ce sera à l'école complémentaire à développer les premières notions acquises sur les bancs de l'école primaire.

L'école complémentaire doit devenir obligatoire pour tous les jeunes gens. Trop nombreux sont encore ceux qui ne bénéficient d'aucun enseignement à un âge où la pâture intellectuelle serait doublement profitable, pour les jeunes gens et pour la communauté. Pareil laisser-aller est plus impardonnable de nos jours qu'autrefois.

Conclusion.

Nous avons peut-être peint sous des couleurs un peu sombres les constatations que nous ont permis de faire les nouveaux examens pédagogiques des recrues. Cela tient sans doute aux grosses déceptions que nous cause chaque session d'examen. Certes, nous attendions davantage de nos jeunes gens, nous espérions trouver un niveau intellectuel plus élevé. Il ne nous appartient pas d'établir des comparaisons avec le passé ; mais il semble que pendant l'époque d'entre deux guerres, on ait quelque peu oublié que l'effort est la principale règle de vie. L'école n'est guère concevable sans autorité et sans discipline. Seule la contrainte, qui peut être douce, et qui doit être consentie, permet d'arriver à des résultats positifs.

Bannissons la routine de l'école. Dans notre enseignement, faisons une place, si petite soit-elle, à l'actualité, qui est un utile tremplin. Préparons nos enfants à la vie en les habituant à réfléchir et à juger peu à peu par eux-mêmes. Tout en formant leur personnalité, développons en eux l'esprit de communauté ; telle doit être la fin de tout enseignement. Ce sera en même temps la meilleure sauvegarde de notre démocratie.

ED. BAUMGARTNER.
